

# JOURNAL DE MONACO



## Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX  
Téléphone : 93.15.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

### ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 <sup>er</sup> janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine .....	340,00 F
Etranger .....	420,00 F
Etranger par avion .....	520,00 F
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule .....	160,00 F
Changement d'adresse .....	8,00 F
Microfiches, l'année .....	450,00 F
(Remise de 10 % au-delà de la 10 <sup>e</sup> année souscrite)	

### INSERTIONS LÉGALES

la ligne hors taxe :	
Greffe Général - Parquet Général, Associations	
(constitutions, modifications, dissolutions) .....	39,00 F
Gérances libres, locations gérances .....	42,00 F
Commerces (cessions, etc ...) .....	44,00 F
Société (Statuts, convocation aux assemblées,	
avis financiers, etc ...) .....	46,00 F

## SOMMAIRE

### ORDONNANCE SOUVERAINE

Ordonnance Souveraine n° 13.107 du 9 juin 1997 portant nomination d'un Administrateur Principal au Ministère d'Etat (Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales) (p. 858).

### ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté Municipal n° 97-54 du 26 juin 1997 maintenant une fonctionnaire en position de disponibilité (p. 858).

### ARRÊTÉ DE LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Arrêté n° 97-6 du 2 juillet 1997 portant désignation du Juge Tutélaire (p. 859).

### AVIS ET COMMUNIQUÉS

#### MINISTÈRE D'ÉTAT

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

Avis de recrutement n° 97-110 d'un dessinateur projeteur au Service des Bâtiments Domaniaux (p. 859).

Avis de recrutement n° 97-112 d'une secrétaire-sténodactylographe au Service de la Marine (p. 859).

Avis de recrutement n° 97-113 de deux gardiens de parking au Service du Contrôle Technique et de la Circulation (p. 860).

Avis de recrutement n° 97-114 d'un chef de parc au Service du Contrôle Technique et de la Circulation (p. 860).

Avis de recrutement n° 97-115 d'un gardien de parking au Service du Contrôle Technique et de la Circulation (p. 860).

Avis de recrutement n° 97-116 d'un ouvrier d'entretien au Service du Contrôle Technique et de la Circulation (p. 860).

Avis de recrutement n° 97-117 d'un agent responsable au Service du Contrôle Technique et de la Circulation (p. 860).

Avis de recrutement n° 97-118 d'un métreur-vérificateur au Service des Bâtiments Domaniaux (p. 861).

Avis de recrutement n° 97-119 d'un ouvrier professionnel au Service de l'Urbanisme et de la Construction (p. 861).

Avis de recrutement n° 97-120 d'un comptable bilingue au Festival International de Télévision (p. 861).

Avis de recrutement n° 97-121 d'un chef de centre au Centre de Régulation du Trafic du Service de l'Urbanisme et de la Construction (p. 861).

Avis de recrutement n° 97-122 de deux opérateurs au Centre de Régulation du Trafic du Service de l'Urbanisme et de la Construction (p. 861).

**DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE**

Direction de l'Habitat - Service du Logement.

Local vacant (p. 862).

**DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR**

Foyer Sainte-Dévote.

Avis de vacance d'emploi d'un intendant (p. 862).

**MAIRIE**

Avis de vacance de cabine au Marché de la Condamine (p. 862).

Avis de vacance n° 97-127 d'un emploi de veilleur de nuit suppléant dans les Etablissements Communaux (p. 863).

Avis de vacance n° 97-128 d'un poste temporaire d'auxiliaire de puériculture à la Crèche Municipale de Monte-Carlo (p. 863).

Avis de vacance n° 97-130 d'un poste de professeur de violoncelle à l'Académie de Musique Rainier III (p. 863).

Avis de vacance n° 97-131 d'un poste de professeur de clarinette à l'Académie de Musique Rainier III (p. 863).

Avis de vacance n° 97-132 d'un emploi de surveillant saisonnier au Jardin Exotique (p. 863).

Avis de vacance n° 97-133 d'un emploi temporaire de surveillant au Jardin Exotique (p. 863).

Avis de vacance n° 97-134 d'un emploi temporaire d'ouvrier professionnel 2<sup>me</sup> catégorie au Service Municipal des Travaux (p. 863).

**INFORMATIONS (p. 864)**

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 865 à p. 876)

**Annexe au "Journal de Monaco"**

Erratum au compte rendu de la séance publique du Conseil National du lundi 5 mai 1997 (p. 2099 à p. 2106).

**ORDONNANCE SOUVERAINE**

*Ordonnance Souveraine n° 13.107 du 9 juin 1997 portant nomination d'un Administrateur Principal au Ministère d'État (Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales).*

**RAINIER III**  
PAR LA GRACE DE DIEU  
**PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État ;

Vu Notre ordonnance n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 12.049 du 23 septembre 1996 portant nomination d'un Administrateur au Ministère d'État (Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales) ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 29 janvier 1997 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M<sup>me</sup> Marie-Pierre GRAMAGLIA, Administrateur, est nommée Administrateur principal au Ministère d'État (Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales).

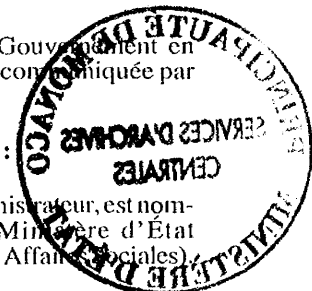
Cette nomination prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1997.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le neuf juin mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

**RAINIER.**

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'État :*  
**J.-C. MARQUET.**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

*Arrêté Municipal n° 97-54 du 26 juin 1997 maintenant une fonctionnaire en position de disponibilité.*

Nous, Maire de la Ville de Monaco ;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale ;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune ;

Vu l'arrêté municipal n° 91-17 du 15 avril 1991 portant nomination d'un Commis-comptable dans les Services Communaux (Direction du Personnel) ;

Vu l'arrêté municipal n° 92-23 du 10 août 1992 plaçant une fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu l'arrêté municipal n° 93-8 du 8 février 1993 maintenant une fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu l'arrêté municipal n° 93-33 du 19 août 1993 maintenant une fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu l'arrêté municipal n° 94-25 du 10 août 1994 maintenant une fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu l'arrêté municipal n° 95-45 du 18 août 1995 maintenant une fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu l'arrêté municipal n° 96-32 du 26 juillet 1996 maintenant une fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la demande de M<sup>me</sup> Chantal RAYNAUD, née FARINA, en vue d'obtenir une septième période de disponibilité.

**Arrêtons :**

**ARTICLE PREMIER**

M<sup>me</sup> Chantal RAYNAUD, née FARINA, Commis-comptable à la Direction du Personnel, est maintenue sur sa demande, en position de disponibilité, pour une période d'un an, à compter du 20 août 1997.

**ART. 2.**

M<sup>me</sup> le Secrétaire Général, Directeur du Personnel des Services Municipaux, est chargée de l'application des dispositions du présent arrêté dont une ampliation a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat, en date du 26 juin 1997.

Monaco, le 26 juin 1997.

*Le Maire,*  
A.M. CAMPORA.

## ARRÊTÉ DE LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

*Arrêté n° 97-6 du 2 juillet 1997 portant désignation du Juge Tutélaire.*

Le Directeur des Services Judiciaires de la Principauté de Monaco ;

Vu l'ordonnance organique du 9 mars 1918 ;

Vu la loi n° 783 du 15 juillet 1965 portant organisation judiciaire ;

Vu l'article 832 du Code de procédure civile tel que modifié par la loi n° 804 du 14 juillet 1970 ;

Vu l'arrêté directeur n° 94-13 du 20 septembre 1994 modifié par l'arrêté n° 96-1 du 20 janvier 1996 relatif aux fonctions de juge tutélaire ;

**Arrête :**

**ARTICLE PREMIER**

L'arrêté directeur n° 94-13 du 20 septembre 1994 portant désignation du juge tutélaire est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes.

**ART. 2.**

M<sup>me</sup> Irène DAURELLE, Premier Juge au Tribunal de Première Instance, est chargée, à compter de ce jour et pour une période de trois ans, des fonctions de Juge Tutélaire.

Fait à Monaco, au Palais de Justice, le deux juillet mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

*Le Directeur des  
Services Judiciaires,*  
Noël MUSEUX.

## AVIS ET COMMUNIQUÉS

### MINISTÈRE D'ÉTAT

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

**Pour les conditions d'envoi des dossiers, se reporter aux indications figurant in fine des avis de recrutement.**

*Avis de recrutement n° 97-110 d'un dessinateur projeteur au Service des Bâtiments Domaniaux.*

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'un poste de dessinateur projeteur sera vacant au Service des bâtiments Domaniaux à compter du 24 août 1997.

La durée de l'engagement sera de cinq ans, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 282/460.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 40 ans au moins ;
- posséder une parfaite connaissance des techniques employées dans le domaine du bâtiment et du génie civil ;
- maîtriser les techniques de présentation des dossiers notamment en ce qui concerne les rendus couleurs et les vues perspectives ;
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins vingtannées dans la profession.

*Avis de recrutement n° 97-112 d'une secrétaire-sténodactylographe au Service de la Marine.*

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'une secrétaire-sténodactylographe au Service de la Marine à dater du 1<sup>er</sup> septembre 1997.

La durée de l'engagement sera de trois ans, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 243/346.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 25 ans au moins ;
- être titulaire du B.E.P. ou posséder une formation générale ou technique s'établissant au niveau de ce diplôme ;
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinqannées dans un service de l'Administration ;
- maîtriser l'utilisation de logiciels informatiques (Window 95, Word Perfect 5.1, Word 7.0, Excel 7.0) ;
- justifier de la pratique de trois langues étrangères dont impérativement les langues anglaise et italienne ;
- posséder des notions de comptabilité ;
- posséder des connaissances en matière de législation maritime.

*Avis de recrutement n° 97-113 de deux gardiens de parking au Service du Contrôle Technique et de la Circulation.*

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement de deux gardiens de parking au Service du Contrôle Technique et de la Circulation.

La durée de l'engagement sera de trois ans, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 230/316.

La fonction afférente à l'emploi consiste notamment à assurer la surveillance des parkings, y compris la nuit, les dimanches et jours fériés.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 30 ans au moins ;
- être titulaire du permis de conduire de la catégorie "B" (véhicules de tourisme) ;
- justifier des rudiments d'une langue étrangère (anglais, allemand, italien) ;
- justifier d'une expérience en matière de gardiennage de parking de deux années minimum.

*Avis de recrutement n° 97-114 d'un chef de parc au Service du Contrôle Technique et de la Circulation.*

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un chef de parc au Service du Contrôle Technique et de la Circulation à compter du 21 septembre 1997.

La durée de l'engagement sera de cinq ans, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 238/359.

La fonction afférente à l'emploi consiste notamment à assurer la gestion du personnel, la surveillance et le gardiennage des parkings, y compris la nuit, les dimanches et jours fériés.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 30 ans au moins ;
- être titulaire du permis de conduire de la catégorie "B" (véhicules de tourisme) ;
- justifier des rudiments d'une langue étrangère (anglais, allemand, italien) ;
- justifier d'une expérience de dix années minimum en matière de gardiennage de parking et de gestion du personnel.

*Avis de recrutement n° 97-115 d'un gardien de parking au Service du Contrôle Technique et de la Circulation.*

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un gardien de parking au Service du Contrôle Technique et de la Circulation à compter du 18 septembre 1997.

La durée de l'engagement sera de six mois, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 230/316.

La fonction afférente à l'emploi consiste notamment à assurer la surveillance des parkings, y compris la nuit, les dimanches et jours fériés.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 21 ans au moins et de 55 ans au plus ;
- être titulaire du permis de conduire de la catégorie "B" (véhicules de tourisme) ;
- justifier des rudiments d'une langue étrangère (anglais, allemand, italien) ;
- justifier d'une expérience en matière de gardiennage de parking.

*Avis de recrutement n° 97-116 d'un ouvrier d'entretien au Service du Contrôle Technique et de la Circulation.*

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un ouvrier d'entretien à la section Parkings Publics du Service du Contrôle Technique et de la Circulation à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1997.

La durée de l'engagement sera de trois ans, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 230/316.

La fonction afférente à l'emploi consiste notamment à assurer l'entretien des parkings, y compris la nuit, les dimanches et jours fériés.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 21 ans au moins et de 55 ans au plus ;
- être titulaire du permis de conduire de la catégorie "B" (véhicules de tourisme) ;
- justifier d'une expérience en matière d'entretien de parking d'un an minimum.

*Avis de recrutement n° 97-117 d'un agent responsable au Service du Contrôle Technique et de la Circulation.*

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un agent responsable au Service du Contrôle Technique et de la Circulation à compter du 3 octobre 1997.

La durée de l'engagement sera de cinq ans, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 238/359.

La fonction afférente à l'emploi consiste notamment à assurer la surveillance des parkings, y compris la nuit, les dimanches et jours fériés.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 30 ans au moins ;
- être titulaire du permis de conduire de la catégorie "B" (véhicules de tourisme) ;

– justifier des rudiments d'une langue étrangère (anglais, allemand, italien) ;

– justifier d'une expérience en matière de gardiennage de parking et de gestion du personnel de dix ans minimum.

*Avis de recrutement n° 97-118 d'un métreur-vérificateur au Service des Bâtiments Domaniaux.*

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un métreur-vérificateur au Service des Bâtiments Domaniaux à compter du 5 octobre 1997.

La durée de l'engagement sera de cinq ans, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 400/520.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 35 ans au moins ;
- être titulaire d'un diplôme de métreur-vérificateur ou justifier d'un niveau de formation équivalent ou à défaut d'une formation pratique d'au moins cinq ans portant sur des études de métrés tous corps d'état et notamment en matière d'électricité et d'installations électriques ;
- posséder de sérieuses références et justifier d'une expérience professionnelle approfondie d'estimation d'ouvrages, d'établissement de métrés et de vérification de devis et de mémoires de travaux tous corps d'état du bâtiment ;
- avoir de sérieuses références en matière de pratique administrative.

*Avis de recrutement n° 97-119 d'un ouvrier professionnel au Service de l'Urbanisme et de la Construction.*

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'un poste d'ouvrier professionnel va être vacant au Service de l'Urbanisme et de la Construction (section Voirie), à compter du 21 octobre 1997.

La durée de l'engagement sera d'un an, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 238/332.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 21 ans au moins et 45 ans au plus ;
- posséder une expérience professionnelle d'au moins cinq années en matière de travaux de peinture ;
- avoir de bonnes connaissances en maintenance d'équipement urbain ;
- posséder le permis de conduire poids lourds.

*Avis de recrutement n° 97-120 d'un comptable bilingue au Festival International de Télévision.*

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un comptable bilingue au Festival International de télévision.

La durée de l'engagement sera d'un an, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 356/506.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 45 ans au moins ;
- être titulaire d'un diplôme d'études supérieures en comptabilité ;
- maîtriser parfaitement la langue anglaise et, si possible, une autre langue étrangère ;
- justifier d'une expérience administrative d'au moins cinq ans.

*Avis de recrutement n° 97-121 d'un chef de centre au Centre de Régulation du Trafic du Service de l'Urbanisme et de la Construction.*

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'un poste de chef de centre au Centre de Régulation du Trafic est vacant au Service de l'Urbanisme et de la Construction à compter du 2 août 1997.

La durée de l'engagement sera de cinq ans, la période d'essai étant de six mois.

La fonction consiste à assurer la surveillance et la régulation du trafic routier, ainsi que la surveillance des ouvrages d'art, à partir d'un poste de gestion centralisé, y compris la nuit et notamment les dimanches et jours fériés.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 400/520.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 30 ans au moins et de 50 ans au plus ;
- posséder un Brevet de Technicien Supérieur ou justifier d'un niveau de formation équivalent ;
- justifier d'une expérience professionnelle de cinq ans minimum acquise à la direction d'un poste central de régulation du trafic ou dans un poste de supervision et de gestion technique centralisée ;
- maîtriser l'utilisation d'outils informatiques et de techniques de pointe en matière d'infrastructure de circulation et de régulation du trafic ;
- posséder de sérieuses références en matière de gestion administrative et fonctionnelle.

*Avis de recrutement n° 97-122 de deux opérateurs au Centre de Régulation du Trafic du Service de l'Urbanisme et de la Construction.*

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir que deux postes d'opérateurs au Centre de Régulation du Trafic sont vacants au Service de l'Urbanisme et de la Construction à compter du 9 août 1997.

La durée des engagements sera de trois ans, la période d'essai étant de six mois.

La fonction consiste à assurer la surveillance et la régulation du trafic routier, ainsi que la surveillance des ouvrages d'art, à partir d'un poste de gestion centralisé, y compris la nuit et notamment les dimanches et jours fériés.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 250/362.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 25 ans au moins et 40 ans au plus ;
- posséder un Brevet de Technicien Supérieur ou justifier d'un niveau de formation équivalent ;
- être apte à utiliser le matériel informatique et connaître les différents équipements utilisés en régulation routière ;
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins quatre années dans un poste similaire.

#### ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de recrutements visés ci-dessus, les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines - Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castellans - BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex dans un délai de dix jours à compter de leur publication au "Journal de Monaco", un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité,
- une fiche de renseignements (à retirer à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines) dûment remplie,
- un extrait de l'acte de naissance ou fiche individuelle d'état civil,
- un extrait du casier judiciaire,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés,
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

Les candidats retenus seront ceux présentant les titres et références les plus élevés, sous réserve de la priorité légale d'emploi accordée aux candidats de nationalité monégasque.

#### DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

Direction de l'Habitat - Service du Logement.

##### Local vacant.

Les personnes inscrites en qualité de protégées aux termes de la loi n° 1.118 du 18 juillet 1988 modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation sont informées de la vacance de l'appartement suivant :

-- 9, rue Grimaldi, 2<sup>me</sup> étage, composé de 4 pièces, cuisine, 2 salles de bains, 2 w.-c., terrasse.

Le loyer mensuel est de 6.500,00 F.

Le délai d'affichage de cet appartement court du 26 juin au 15 juillet 1997.

Les personnes protégées intéressées par cette offre de location devront notifier leur candidature au propriétaire ou à son représentant déclaré, pendant ce délai d'affichage, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Dans le même délai, elles doivent en aviser le Service du Logement.

#### DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Foyer Sainte-Dévote.

##### Avis de vacance d'emploi d'un intendant.

Le Directeur du Foyer Sainte-Dévote fait connaître qu'un emploi d'intendant sera vacant dans l'établissement à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1997.

Les candidats à cet emploi devront :

- être titulaires d'un B.T.S. de gestion ou d'un diplôme équivalent ;
- justifier d'une expérience professionnelle notamment en matière de comptabilité publique ou privée d'au moins cinq années ;
- posséder de bonnes connaissances en matière de législation du travail (droit privé et public) ;
- avoir des notions de maintenance de bâtiments de collectivités.

L'attention des candidats est appelée sur l'extrême polyvalence des fonctions ainsi que la grande disponibilité que cet emploi requiert.

Les personnes intéressées devront adresser à M. le Directeur du Foyer Sainte-Dévote, dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis, un dossier comprenant les pièces suivantes :

- une demande motivée accompagnée d'une photo d'identité ;
- un extrait de l'acte de naissance ou une fiche d'état civil ;
- une copie certifiée conforme des diplômes ;
- la liste détaillée des références professionnelles ;
- un extrait du casier judiciaire ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

#### MAIRIE

##### Avis de vacance de cabine au Marché de la Condamine.

La Mairie fait connaître que deux cabines sont actuellement disponibles dans les Halles et Marché de la Condamine :

- Cabine n° 7 de 20,70 m<sup>2</sup> équipée d'une extraction d'air.
- Cabine n° 53 de 24,20 m<sup>2</sup>.

Les personnes intéressées doivent déposer leur candidature pour toute activité alimentaire ou non alimentaire dans un délai de 10 jours, à compter de la parution du présent avis au "Journal de Monaco".

Pour tous renseignements complémentaires, prière d'appeler le Service du Commerce et des Halles et Marchés, par le 93.15.28.32, entre 8 heures 30 et 16 heures 30.

*Avis de vacance n° 97-127 d'un emploi de veilleur de nuit suppléant dans les établissements communaux.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un emploi de veilleur de nuit suppléant est vacant dans les établissements communaux pour la période comprise entre le 10 août et le 31 décembre 1997.

Les candidats intéressés par cet emploi devront être âgés de 21 ans au moins.

*Avis de vacance n° 97-128 d'un poste temporaire d'auxiliaire de puériculture à la Crèche Municipale de Monte-Carlo.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste temporaire d'auxiliaire de puériculture est vacant à la Crèche municipale de Monte-Carlo dépendant du Service d'Actions Sociales et de Loisirs.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de plus de 21 ans ;
- être titulaire du diplôme d'auxiliaire de puériculture ;
- des notions de secourisme seraient appréciées.

La candidate retenue sera celle présentant les titres et références les plus élevés.

*Avis de vacance n° 97-130 d'un poste de professeur de violoncelle à temps partiel à l'Académie de Musique Prince Rainier III de Monaco, à compter de la rentrée scolaire 1997/1998.*

Le Maire, Président de la Commission administrative de l'Académie de Musique Prince Rainier III de Monaco, fait connaître qu'un poste de professeur de violoncelle à temps partiel (3 heures hebdomadaires) sera vacant à l'Académie de Musique Prince Rainier III, à compter de la rentrée scolaire 1997/1998.

Les dossiers de candidatures devront être adressés au Secrétariat Général de la Mairie - B.P. 523 - MC 98015 Monaco Cedex, dans les deux mois de la présente publication.

Les modalités du concours, sur titres et épreuves, seront communiquées aux candidats en temps opportun.

*Avis de vacance n° 97-131 d'un poste de professeur de clarinette à temps partiel à l'Académie de Musique Prince Rainier III de Monaco, à compter de la rentrée scolaire 1997/1998.*

Le Maire, Président de la Commission administrative de l'Académie de Musique Prince Rainier III de Monaco, fait connaître qu'un poste de professeur de clarinette à temps partiel (7 heures hebdomadaires)

sera vacant à l'Académie de Musique Prince Rainier III, à compter de la rentrée scolaire 1997/1998.

Les dossiers de candidatures devront être adressés au Secrétariat Général de la Mairie - B.P. 523 - MC 98015 Monaco Cedex, dans les deux mois de la présente publication.

Les modalités du concours, sur titres et épreuves, seront communiquées aux candidats en temps opportun.

*Avis de vacance n° 97-132 d'un emploi de surveillant saisonnier au Jardin Exotique.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un emploi de surveillant saisonnier est vacant au Jardin Exotique jusqu'au 31 octobre 1997.

Les candidats intéressés par cet emploi devront être âgés de 25 ans au moins.

*Avis de vacance n° 97-133 d'un emploi temporaire de surveillant de jardin au Jardin Exotique.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un emploi temporaire de surveillant de jardin est vacant au Jardin Exotique.

Les candidats intéressés par cet emploi devront être âgés de plus de 25 ans et de moins de 30 ans.

*Avis de vacance n° 97-134 d'un emploi temporaire d'ouvrier professionnel 2<sup>ème</sup> catégorie au Service Municipal des Travaux.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un emploi temporaire d'ouvrier professionnel 2<sup>ème</sup> catégorie est vacant au Service Municipal des Travaux.

Les personnes intéressées par cet emploi devront justifier des conditions suivantes :

- être âgé de plus de 30 ans ;
- posséder un C.A.P. et un B.E.P. d'électromécanicien ;
- posséder des connaissances en détection incendie et câblage informatique ;
- posséder une expérience administrative de plus de cinq ans.

**ENVOI DES DOSSIERS**

En ce qui concerne les avis de vacances d'emplois visés ci-dessus, les candidats devront adresser au Secrétariat Général de la Mairie dans un délai de huit jours à compter de leur publication au "Journal de Monaco", un dossier comprenant :

- une demande sur papier timbré ;
  - deux extraits de l'acte de naissance ;
  - un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
  - un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
  - une copie certifiée conforme des titres et références présentés.
- Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

## INFORMATIONS

### La semaine en Principauté

### Nos artistes à l'étranger

Exposition des œuvres du sculpteur Emma de Sigaldi à La Thann-Galerie à Küsnacht - Zurich, jusqu'au 15 juillet, sous le Haut Patronage de S.E. M. Bernard Fantrier, Ambassadeur de Monaco à Berne. : 21 sculptures en marbre et bronze.

### Manifestations et spectacles divers

#### En Principauté,

du 9 au 11 juillet,

"Le Japon à Monaco" : exposition d'Art et de Culture du Japon au Centre des Congrès Auditorium. Cérémonies du thé au Jardin Japonais, diverses animations au Centre Commercial "Le Métropole", présence de troupes d'artistes les plus prestigieuses du Japon sur la scène du Théâtre Princesse Grace et au Fort Antoine.

#### Cathédrale de Monaco

dans le cadre du 700<sup>ème</sup> Anniversaire de la Dynastie des Grimaldi, jusqu'à la fin de l'année,

tous les jours à 13 h 30, 19 h, 21 h 30,

le mercredi à 13 h 30, 21 h 30,

"Monaco, Deo Juvante", spectacle de techniscénie conçu et réalisé par le Centre National Art et Technologie de Reims

le 13 juillet, à 17 h,

Récital d'orgue par Michel Bouvard

#### Salle du Canton, Espace Polyvalent

le 5 juillet, à 20 h 30,

Gala de danse classique de l'Académie Princesse Grace au profit de la Bourse John Gilpin. Au programme : Tourbillon Polka, Donizetti Variations, Batuçada, Mascarade.

#### Monte-Carlo Sporting Club - Salle des Etoiles

jusqu'au 6 juillet,

#### Supertramp

le 10 juillet, à 21 h,

#### Soirée Japon

le 11 juillet,

#### Nuit de la SPA

du 11 au 13 juillet,

#### Sylvie Vartan

#### Théâtre du Fort Antoine

le 7 juillet, à 21 h 30,

Concert par le Sinfonietta Köln, sous la direction de Cornelius Frowein. Au programme : Monn, Bach, Mozart, Leistner-Mayer, Mendelssohn

#### Promenade du Larvotto

les 9 et 10 juillet,

#### Fontaines lumineuses

#### Jardins et Atrium du Casino

jusqu'au 31 octobre,

#### VI<sup>e</sup> Biennale de Sculpture de Monte-Carlo

#### Baie de Monaco

du 3 au 6 juillet,

#### International Showboats Rendez-Vous

#### Café de Paris

du 4 au 6 juillet,

#### Journées Américaines

#### Hôtel Loews

du 7 au 13 juillet,

#### Championnat du Monde de Backgammon

#### Hôtel Métropole Palace

les 3 et 4 juillet,

Les politiques de l'emploi au cœur des débats sur la sécurité et la coopération en Méditerranée

#### Stade Louis II

le 12 juillet, à 21 h 30,

le 13 juillet, à 17 h et 21 h 30,

#### Reconstitution historique "Charles Quint à Monaco"

#### Hôtel de Paris - Bar américain

tous les soirs à partir de 22 h,

#### Piano-bar avec Enrico Ausano

#### Hôtel Hermitage - Bar terrasse

tous les soirs à partir de 19 h 30,

#### Piano-bar avec Mauro Pagnanelli

#### Sun Casino - Cabaret Folie Russe (Hôtel Loews)

tous les soirs, sauf le lundi,

#### Dîner spectacle : Like Show Business

Dîner à 21 h,

#### Spectacle à 22 h 20

#### Port de Fortvieille

tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,

#### Foire à la brocante

### Expositions

#### Musée Océanographique

Expositions permanentes :

#### Découverte de l'océan

#### Art de la nacre, coquillages sacrés

les lundi, mercredi, vendredi, à 14 h 30, 16 h et à 17 h,

Conférence : le "Micro-Aquarium"

tous les jours, à 10 h, 11 h et 18 h,

le dimanche, à 10 h, 11 h, 14 h, 15 h, 16 h, 17 h et 18 h,

film sur le "Micro-Aquarium"



les mardi, jeudi, samedi, à 15 h et 17 h,  
"La Méditerranée vue du ciel"

tous les jours, toutes les 1 h 30, de 9 h 30 à 18 h 30,  
Flash-météo

jusqu'au 5 octobre,

"En forme de poisson", exposition consacrée au poisson dans toutes ses formes

*Musée de la Chapelle de la Visitation*

jusqu'au 31 décembre,

Exposition du tableau "La Fuite en Egypte" de Poussin appartenant à la Collection de M<sup>me</sup> Barbara Piasecka Johnson

*Maison de l'Amérique Latine*

du 9 au 26 juillet, tous les jours (sauf dimanche), de 15 h à 20 h,  
"Regards sur la Principauté"

Exposition des œuvres picturales exécutées par des peintres du Comité National Monégasque des Arts Plastiques

du 11 au 26 juillet,

Présentation des œuvres des joailliers-créateurs Lily et Jacques Alazraki

*Musée National*

jusqu'au 10 octobre,

La Poupée Barbie habillée par les grands couturiers

*Jardin Exotique, Salle d'Exposition*

jusqu'au 31 août, du lundi au vendredi,  
de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h,

Exposition sur l'histoire de la création et l'évolution du Jardin Exotique : "Rétrospective 1905-1997"

#### Congrès

*Hôtel Loews*

jusqu'au 5 juillet,

TTK YAESU / Miki Travel

Convention des Experts-Comptables du Groupe CEGID

les 6 et 7 juillet,

Tauck Tours Groupe 1

du 6 au 14 juillet,

Tournoi de Backgammon

les 7 et 8 juillet,

Tauck Tours Groupe 2

*Hôtel de Paris*

jusqu'au 5 juillet,

Monumental General

du 5 au 7 juillet,

Broggian

*Hôtel Hermilage*

les 12 et 13 juillet,

Silversea

*Hôtel Métropole*

du 12 au 19 juillet,

Debonaire Travel

*Hôtel de Paris*

du 10 au 16 juillet,

Silversea

#### Manifestations sportives

*Monte-Carlo Golf Club*

le 6 juillet,

Coupe Banchio - 4 B.M.B. Stableford

*Monte-Carlo Country Club*

du 6 au 16 juillet,

Tennis, tournoi des jeunes

\*

\* \*

## INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

### GREFFE GENERAL

#### EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a, avec toutes conséquences de droit,

Constaté la confusion des patrimoines entre la SAM BERTOZZI et LAPI et la SARL ENTREPRISE BERTOZZI-LAPI (France).

Déclaré que la SARL ENTREPRISE BERTOZZI-LAPI (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice sous le n° B 394512693 est un établissement secondaire de la SAM BERTOZZI et LAPI.

En conséquence, par application de l'article 3 de la convention franco-monégasque du 13 septembre 1950 relative à la faillite et à la liquidation judiciaire, rendue exécutoire par ordonnance n° 692 du 9 janvier 1953.

Etendu à la SARL BERTOZZI-LAPI (France), dont le siège social est 871, route de Cap d'Ail à la Turbie, les effets du jugement de cessation des paiements prononcé à l'encontre de la SAM BERTOZZI et LAPI le 19 décembre 1996.

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du Code de Commerce.

Monaco, le 19 juin 1997.

*Le Greffier en Chef,*  
Antoine MONTECUCCO.

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M<sup>me</sup> Muriel DORATO-CHICOURAS, Juge-Commissaire de la cessation des paiements de la société ETABLISSEMENTS VINICOLES DE LA CONDAMINE, exerçant le commerce sous l'enseigne L'ABONDANCE, a arrêté l'état des créances de ladite cessation des paiements à la somme de DEUX MILLIONS CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE DEUX FRANCS ET TRENTE CENTIMES (2.192.262,30 F) sous réserve des admissions dont les droits ne sont pas encore liquidés des ASSE-DIC, de la CAR, de la CCSS, de la DIRECTION DES SERVICES FISCAUX (TVA), de la DIRECTION DES SERVICES FISCAUX (Droits de Régie), de l'IRREP et de l'UIRIC et les réclamations de Didier SCHEIBLING, de Jean-Paul ETIENNE, ès qualités d'administrateur délégué de la société ETABLISSEMENTS VINICOLES DE LA CONDAMINE et de la société civile immobilière dénommée ALTUR.

Monaco, le 23 juin 1997.

*Le Greffier en Chef,*  
Antoine MONTECUCCO.

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M<sup>me</sup> Muriel DORATO-CHICOURAS, Juge au Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, Juge-Commissaire de la cessation des paiements de la société ETABLISSEMENTS VINICOLES DE LA CONDAMINE, exerçant le commerce sous l'enseigne L'ABONDANCE, désignée par jugement du 13 juin 1996, a renvoyé ladite société devant le Tribunal pour être statué sur la solution à donner à la procédure.

Monaco, le 23 juin 1997.

*Le Greffier en Chef,*  
Antoine MONTECUCCO.

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M<sup>me</sup> Brigitte GAMBARINI, Vice-Président, Juge-Commissaire de la liquidation des biens de la société anonyme monégasque dénommée SCULPTURE HUMAINE a, conformément à l'article 428 du Code de Commerce, taxé les frais et honoraires revenant au syndic dans la liquidation des biens susvisée.

Monaco, le 27 juin 1997.

*Le Greffier en Chef,*  
Antoine MONTECUCCO.

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M. Jean-Charles LABBOUZ, Juge-Commissaire de la liquidation des biens de la société anonyme monégasque dénommée DANCE FASHION, a prorogé jusqu'au 30 octobre 1997 le délai imparti au syndic, le sieur Christian BOISSON, pour procéder à la vérification des créances de la liquidation des biens précitée.

Monaco, le 30 juin 1997.

*Le Greffier en Chef,*  
Antoine MONTECUCCO.

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M<sup>me</sup> Brigitte GAMBARINI, Vice-Président, Juge-Commissaire de la cessation des paiements de Marcelle BELTRANDI, épouse CICERO, ayant exercé le commerce sous l'enseigne "Entreprise Artisanale Monégasque du Bâtiment" (EAMB), a arrêté l'état des créances de ladite cessation des paiements à la somme de UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE SOIXANTE CINQ-FRANCS ET QUATRE VINGT-DIX-HUIT CENTIMES (1.879.065,98 F) sous réserve des admissions dont les droits ne sont pas encore liquidés et des admissions provisionnelles.

Monaco, le 30 juin 1997.

*Le Greffier en Chef,*  
Antoine MONTECUCCO.

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M<sup>me</sup> Brigitte GAMBARINI, Vice-Président, Juge au Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, Juge-Commissaire de la cessation des paiements de Marcelle BELTRANDI, épouse CICERO, ayant exercé le commerce sous l'enseigne "Entreprise Artisanale Monégasque du Bâtiment" (EAMB), désignée par jugement du 16 juillet 1992, a renvoyé ladite Marcelle BELTRANDI, épouse CICERO devant le Tribunal pour être statué sur la solution à donner à la procédure, à l'audience du 11 juillet 1997.

Monaco, le 30 juin 1997.

*Le Greffier en Chef,*  
Antoine MONTECUCCO.

Etude de M<sup>r</sup> Paul-Louis AUREGLIA

Notaire

4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

**"BANQUE DE GESTION  
EDMOND DE ROTHSCHILD  
MONACO"**

(Société Anonyme Monégasque)

**MODIFICATION AUX STATUTS**

I. - Aux termes d'une délibération prise au siège social, 2, avenue de Monte-Carlo, le 31 mai 1996, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée "BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD - MONACO", réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé à l'unanimité, sous réserve des autorisations gouvernementales de modifier l'article 12 premier alinéa des statuts (Administration) qui sera désormais rédigé comme suit :

**"ARTICLE 12"**

"Le Conseil d'Administration nomme, parmi ses membres, un président qui doit être une personne physique âgée de moins de quatre-vingt ans. Lorsque le président est atteint par la limite d'âge, il est réputé cémisionnaire à l'issue de la première assemblée générale ordinaire annuelle tenue après la date à laquelle il a atteint quatre-vingts ans révolus".

Le reste est inchangé.

II. - Ces résolutions ont été approuvées par arrêté ministériel n° 97-302 du 13 juin 1997, publié au "Journal de Monaco", du 20 juin 1997.

III. - Un original du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire précitée et une ampliation de l'arrêté ministériel susvisée, ont été déposés au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du 24 juin 1997.

IV. - Expédition de l'acte précité sera déposée le 3 juillet 1997, au Greffe Général des Tribunaux de Monaco.

Monaco, le 4 juillet 1997.

Signé : P.-L. AUREGLIA.

Etude de M<sup>r</sup> Louis-Constant CROVETTO

Docteur en Droit - Notaire

26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

**FIN ET RENOUELEMENT  
DE CONTRAT DE GERANCE**

*Première insertion*

La gérance libre consentie par M. et M<sup>me</sup> Jean PALLANCA, demeurant à Monte-Carlo, 3, passage Saint-Michel, à M<sup>me</sup> Daniela PACE, demeurant à Monaco 45, rue Grimaldi, divorcée de M. Saverio GULLACE, concernant le fonds de commerce de "coiffure, manucure, vente d'articles de fantaisie de Paris se rapportant au commerce, parfumerie, esthétique, beauté du corps et tous articles s'y rapportant", exploité dans des locaux sis à Monaco, 8, avenue Prince Pierre, sous l'enseigne "NEW LOOK - Coiffure - Esthétique" pour une durée venant à expiration le 8 mars 1997 a été renouvelée pour une durée maximale de six mois suivant actes reçus par M<sup>r</sup> CROVETTO, les 23 avril et 30 juin 1997.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds dans les délais de la loi.

Monaco, le 4 juillet 1997.

Signé : L.-C. CROVETTO.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### **CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

#### *Première insertion*

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, les 14 et 18 février 1997, réitéré aux termes d'un acte reçu par ledit notaire, le 24 juin 1997,

M<sup>me</sup> Jocelyne LEGRAND, divorcée de M. Alain GUILBARD, demeurant 15, boulevard Louis II, à Monte-Carlo, a cédé à M. Jean-Luc MAGRI, demeurant 4, avenue des Citronniers, à Monte-Carlo,

un fonds de commerce snack-bar de grand standing exploité 7, avenue Princesse Alice, à Monte-Carlo, connu sous le nom de "FLASCHMAN'S".

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 4 juillet 1997.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### **CESSION DE DOIT AU BAIL**

#### *Première insertion*

Suivant acte reçu le 13 décembre 1996 par le notaire soussigné, réitéré le 27 juin 1997, la société SCHIFFINI

MONTE-CARLO S.A.M. avec siège 41, boulevard des Moulins à Monte-Carlo, a cédé à la SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, avec siège 75, rue Paradis, à Marseille, le droit au bail de locaux sis 41, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 4 juillet 1997.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### **"WEBCO EUROPE S.A.M."**

(Société Anonyme Monégasque)

### **DISSOLUTION ANTICIPÉE MISE EN LIQUIDATION**

I. - Aux termes d'une délibération prise au siège social, n° 24, boulevard Princesse Charlotte, à Monte-Carlo, le 20 mai 1997, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée "WEBCO EUROPE S.A.M." réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé notamment :

a) De prononcer la dissolution anticipée et sa mise en liquidation à compter du 20 mai 1997. Le siège de la liquidation a été fixé au siège de la société.

b) De nommer comme Liquidateurs M. Philippe DELIS, demeurant quartier Les Mazues à Peillon (Alpes-Maritimes) et M. John OWEN, demeurant n° 13, avenue des Papafins, à Monaco, avec faculté d'agir ensemble ou séparément et les pouvoirs habituels et les plus étendus pour procéder à leur mission.

II. - L'original du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, susvisée, du 20 mai 1997, a été déposé, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du 25 juin 1997.

III. - Une expédition de l'acte de dépôt, précité, du 25 juin 1997 a été déposée avec les pièces annexes au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté de Monaco, le 1<sup>er</sup> juillet 1997.

Monaco, le 4 juillet 1997.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE

**“FLORY & Cie”**

**CESSIONS DE DROITS SOCIAUX  
MODIFICATIONS AUX STATUTS**

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 24 avril 1997, réitéré aux termes d'un acte reçu par ledit notaire le 19 juin 1997.

I. - M<sup>me</sup> Elisabeth OPHELDERS, divorcée de M. Raymond CORROT, demeurant 3, rue Clara Wichmann, à Heerlen, a cédé à M. Luigi GALASSO, demeurant 342 Shibaura Minato Ku, Grand Park Heights, à Tokyo,

la totalité de ses droits sociaux, soit 90 parts d'intérêt de 1.000 F chacune de valeur nominale, numérotées de 11 à 100 lui appartenant dans le capital de la société en commandite simple dénommée “FLORY & Cie”, au capital de CENT MILLE francs, avec siège social, “Pavillon Saint James”, Sporting d'Hiver, place du Casino, à Monte-Carlo.

II. - M<sup>me</sup> Odile FLORY, épouse de M. Gilles LOEB, demeurant chemin de la Bonnella, à Saint-Martin-de-Peille, a cédé, à M. Luigi GALASSO, susnommé,

9 parts d'intérêt de 1.000 F chacune de valeur nominale, numérotées de 2 à 10 lui appartenant dans le capital de ladite société.

A la suite des dites cessions, la société continuera d'exister entre M<sup>me</sup> LOEB, comme seule associée commanditée et M. GALASSO, comme associé commanditaire.

Le capital social toujours fixé à la somme de 100.000 F, divisé en 100 parts d'intérêt de 1.000 F chacune seront attribuées, savoir :

- à concurrence d'1 part numérotée 1 à M<sup>me</sup> LOEB ;

- et à concurrence de 99 parts, numérotées de 2 à 100 à M. GALASSO.

La raison sociale demeure “FLORY & Cie” et la dénomination commerciale demeure “BOUTIQUE ODILE”.

Les pouvoirs de gérance restent conférés à M<sup>me</sup> LOEB, associée commanditée, avec les pouvoirs tels que prévus au pacte social.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 30 juin 1997.

Monaco, le 4 juillet 1997.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**“MAG INTERNATIONAL”**

ERRATUM à l'insertion publiée au “Journal de Monaco” du 27 juin 1997.

Lire p. 853;

3<sup>e</sup>) Délibération de l'assemblée générale constitutive tenue le 16 juin 1997, et déposée avec les pièces annexes au rang des minutes de M<sup>e</sup> Henry REY, par acte du même jour (16 juin 1997),

ont été déposées le 26 juin 1997 au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 27 juin 1997.

**CONTRAT DE GERANCE LIBRE***Première insertion*

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 mai 1997 dûment enregistré le 6 mai 1997, M<sup>me</sup> Mireille CACCIAGUERRA demeurant 286, avenue Virginie Hériot à Roquebrune-Cap-Martin - 06190, a donné en gérance libre à M<sup>me</sup> Chrystine CACCIAGUERRA demeurant à Menton, 6, rue Pasteur - 06500, le fonds de commerce de Prêt-à-Porter féminin "CANELLE" exploité à Monaco, 5, rue de la Turbie pour une durée de cinq années à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1997.

Opposition, s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 4 juillet 1997.

**RESILIATION DE LOCATION GERANCE***Première insertion*

Suivant acte sous seing privé du 27 juin 1997, il a été procédé conventionnellement à la résiliation anticipée, à effet du 30 juin 1997, de la gérance libre du bar restaurant "AFRICAN KING", 4, rue Langlé, consentie par la SCS DUMAS et Cie à M. Jean-Luc LAURENT.

Il sera procédé, au terme du délai prévu par la loi, à la restitution de la caution.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais de la loi, au Cabinet Jean BILLON, conseil juridique, 22, boulevard Princesse Charlotte - MC 98000 Monaco, chez qui les parties ont élu domicile à cette fin.

Monaco, le 4 juillet 1997.

**SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE**  
**"S.C.S. CAMAIEU HOMME**  
**& CIE"**

 dénommée **"CAMAIEU"**

Extrait publié en conformité des articles 45 et suivants du Code Civil Monégasque.

Suivant acte sous seing privé, en date du 10 mars 1997,

CAMAIEU HOMME SA, sise 152, avenue Alfred Motte à Roubaix (Nord), représentée par M. Marc MULLIEZ demeurant 85, avenue de Brigade à Villeneuve d'Ascq (Nord), en qualité de commandité,

et

M. Gonzague MULLIEZ, demeurant 5, allée de la Motte à Mouvaux (Nord), en qualité de commanditaire,

ont constitué entre eux, une Société en Commandite Simple ayant pour objet :

"Vente de vêtements pour hommes et accessoires s'y rapportant".

La raison sociale et la signature sociale sont "S.C.S. CAMAIEU HOMME & CIE" et la dénomination commerciale est "CAMAIEU".

La durée de la société est de 99 ans à compter du 13 juin 1997.

Le siège social est fixé à Monaco au Centre Commercial de Fontvieille - 23, avenue Prince Héréditaire Albert.

Le capital, fixé à la somme de 200.000 F, est divisé en 2.000 parts de 100,00 F chacune de valeur nominale, appartenant :

- à CAMAIEU HOMMES SA, représentée par M. Marc MULLIEZ, à concurrence de 1.999 parts numérotées de 1 à 1.999,

- à M. Gonzague MULLIEZ, à concurrence de 1 part numérotée 2.000.

La société est gérée et administrée par CAMAIEU HOMMES SA, représentée par M. Marc MULLIEZ, associé commandité-gérant, avec les pouvoirs les plus étendus.

En cas de décès de l'un des associés, la société ne sera pas dissoute.

Un exemplaire dudit acte, enregistré le 24 juin 1997, a été déposé au Greffe du Tribunal de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 25 juin 1997.

Monaco, le 4 juillet 1997.

SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE  
**“MORETTI AZZALI ET CIE”**  
 dénommée **“WHITE ANGELS”**

**AUGMENTATION DE CAPITAL  
 ET MODIFICATIONS AUX STATUTS**

I. - Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue, au siège social sis à Monaco au 3, rue de l'Industrie, le 30 mai 1997 dont procès-verbal enregistré le 20 juin 1997, a été décidée une augmentation de capital de 800.000,00 F le portant de 200.000,00 F à 1.000.000,00 de francs par incorporation directe des comptes courants des associés, et modifications inhérentes des articles 6 et 7 des statuts attrayant respectivement aux apports en capital et à sa répartition dont toutes modalités afférentes sont envisagées au titre de la troisième résolution dudit acte.

II. - A la suite de ladite assemblée générale extraordinaire, le capital social est fixé à la somme de UN MILLION DE FRANCS (1.000.000,00), divisé en MILLE PARTS SOCIALES (1.000) de MILLE FRANCS (1.000) chacune de valeur nominale qui est réparti de la façon suivante, à :

- M. Paolo MORETTI AZZALI, associé commandité, à concurrence de 200 parts, numérotées de 121 à 160 et de 681 à 840 . . . . .	200 parts
- M. Andréa MORETTI AZZALI, associé commandité, à concurrence de 200 parts, numérotées de 161 à 200 et de 841 à 1.000 . . . . .	200 parts
- M <sup>me</sup> Giuliana MONESI, associée commanditaire, à concurrence de 600 parts, numérotées de 1 à 120 et de 201 à 680, ci . . . . .	600 parts

Total égal au nombre de parts  
 composant le capital social . . . . . 1.000 parts

III. - La raison sociale reste “S.C.S. MORETTI AZZALLI ET CIE” et la dénomination commerciale demeure “WHITE ANGELS”.

IV. - Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

V. - Un exemplaire enregistré dudit acte a été déposé au Greffe du Tribunal de Monaco pour y être affichée conformément à la loi, le 24 juin 1997.

Monaco, le 4 juillet 1997.

**“MONACO DANSE SAM”**

Société Anonyme Monégasque  
 au capital de 2 250 000,00F  
 Siège social : 6, rue des Roses - Monaco

**AVIS DE CONVOCATION**

Les actionnaires de la société anonyme monégasque dite “MONACO DANSE SAM”, dont le siège social est 6, rue des Roses à Monaco, sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social le mercredi 23 juillet 1997, à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 1996.
- Rapport des Commissaires aux comptes sur le même exercice.
- Approbation des comptes.
- Quitus à donner aux Administrateurs en fonction.
- Affectation des résultats.
- Approbation des opérations visées par l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 et autorisation à donner aux Administrateurs en conformité dudit article.
- Fixation des honoraires des Commissaires aux comptes.
- Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

**“MONACO DANSE SAM”**

Société Anonyme Monégasque  
 au capital de 2 250 000,00F  
 Siège social : 6, rue des Roses - Monaco

**AVIS DE CONVOCATION**

Les actionnaires de la société anonyme monégasque dite “MONACO DANSE SAM”, dont le siège social est 6, rue des Roses à Monaco, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire au siège social le mercredi 23 juillet 1997, à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision à prendre concernant la continuation de la société ou sa dissolution anticipée, conformément à l'article 17 des statuts.
- Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

## ABC BANQUE INTERNATIONALE DE MONACO

Société Anonyme Monégasque  
au capital de 75.000.000 de francs  
Siège social : Sporting d'Hiver - Place du Casino - Monaco (Pté).

### BILAN AU 31 DECEMBRE 1996

(en francs)

<b>ACTIF</b>	<b>1996</b>	<b>1995</b>
Caisse, Banques Centrales, C.C.P. ....	1 228 783,88	1 656 914,45
Créances sur les établissements de crédit .....	1 167 780 081,06	1 038 608 720,54
- A vue .....	153 578 385,47	78 483 921,21
- A terme .....	1 014 201 695,59	960 124 799,33
Créances sur la clientèle .....	579 827 804,08	565 849 350,42
- Créances commerciales .....	8 364 490,16	-
- Autres concours à la clientèle .....	435 081 097,22	481 727 814,70
- Comptes ordinaires débiteurs .....	136 382 216,70	84 121 535,72
Actions et autres titres à revenu variable .....	1 882,67	6 594 464,46
Parts dans les entreprises liées .....	247 000,00	247 000,00
Immobilisations incorporelles .....	2 619 611,00	3 233 439,54
Immobilisations corporelles .....	4 963 434,66	2 443 191,000
Autres actifs .....	5 834 558,01	2 718 255,08
Comptes de régularisation .....	13 097 324,24	1 312 582,79
<b>Total de l'actif .....</b>	<b>1 775 600 479,60</b>	<b>1 622 663 918,28</b>
<b>PASSIF</b>	<b>1995</b>	<b>1994</b>
Dettes envers les établissements de crédit .....	979 276 049,51	997 398 777,39
- A vue .....	152 464 523,47	132 759 464,62
- A terme .....	826 811 526,04	864 639 312,77
Comptes créditeurs de la clientèle .....	649 155 418,97	492 824 536,70
Comptes d'épargne à régime spécial .....	9 643 247,84	212 879,56
- A vue .....	9 643 247,84	212 879,56
Autres dettes .....	639 512 171,13	492 611 657,14
- A vue .....	100 779 741,24	71 338 393,86
- A terme .....	538 732 429,89	421 273 263,28
Autres passifs .....	1 275 449,57	572 904,02
Comptes de régularisation .....	16 626 007,22	5 150 985,83
Dettes subordonnées .....	25 002 452,26	25 007 421,88
Capital souscrit .....	75 000 000,00	75 000 000,00
Primes d'émission .....	1 200 000,00	1 200 000,00
Réserves .....	1 290 405,35	1 237 429,84
Report à nouveau .....	24 218 887,11	23 212 352,49
Résultat de l'exercice .....	2 555 809,61	1 059 510,13
<b>Total du passif .....</b>	<b>1 775 600 479,60</b>	<b>1 622 663 918,28</b>



<b>HORS BILAN</b>	<b>1996</b>	<b>1995</b>
<b>1° ENGAGEMENTS DONNES</b>		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit .....	4 440 339,93	
Engagements en faveur de la clientèle .....	28 833 723,01	4 522 667,93
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit .....	99 167 089,45	74 076 135,87
Engagements d'ordre de la clientèle .....	23 507 450,87	8 863 864,53
<b>2° ENGAGEMENTS REÇUS</b>		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit .....	78 555 000,00	73 500 000,00
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit .....	389 269 223,82	390 309 418,62
Engagements reçus de la clientèle .....	5 002 396,25	13 549 397,40

### COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 1996

#### PRODUITS

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE .....	94 288 749,29	93 096 033,20
Intérêts et produits assimilés .....	87 375 286,46	90 371 696,03
– Sur opérations avec les établissements de crédit .....	54 594 778,40	48 205 373,59
– Sur opérations avec la clientèle .....	32 780 249,60	42 166 322,44
– Sur obligations et autres titres à revenu fixe .....	258,46	–
Revenus des titres à revenu variable .....	45,00	1 125,21
Commissions .....	2 646 652,13	960 004,58
Gains sur opérations financières/Solde en bénéfice des opérations ..	4 266 765,70	1 763 206,38
– Sur titres de transaction .....	416 128,51	–
– Sur titres de placement .....	2 049 290,58	–
– De change .....	1 801 346,61	1 763 206,38
AUTRES PRODUITS ORDINAIRES .....	31 549,34	23 530,00
Solde en bénéfice des corrections de valeur sur créances et du hors bilan .....		4 818,00
Autres produits d'exploitation .....	31 549,34	18 712,00
Autres produits d'exploitation non bancaire .....	31 549,34	18 712,00
<b>TOTAL .....</b>	<b>94 320 298,63</b>	<b>93 119 563,20</b>

#### CHARGES

	<b>1996</b>	<b>1995</b>
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE .....	68 012 960,52	75 408 763,77
Intérêts et charges assimilés .....	66 663 377,54	72 806 483,18
– Sur opérations avec les établissements de crédit .....	39 966 687,27	49 276 393,17
– Sur opérations avec la clientèle .....	26 696 690,27	23 530 090,01
Commissions .....	1 349 582,98	740 180,84
Pertes sur opérations financières/Solde en perte des opérations .....	–	1 862 099,75
– Sur titres de transaction .....	–	1 862 099,75
AUTRES CHARGES ORDINAIRES .....	17 820 842,36	16 149 480,30
Charges générales d'exploitation .....	14 965 648,86	15 007 618,97
– Frais de personnel .....	9 842 712,70	8 731 302,49
– Autres frais administratifs .....	6 843 600,71	6 234 346,37
Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	1 134 528,95	1 183 831,44
Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan	4 652 480,14	
Charges exceptionnelles .....	–	1 054,00
Impôt sur les bénéfices .....	1 278 206,00	500 755,00
<b>BENEFICE DE L'EXERCICE .....</b>	<b>2 555 809,61</b>	<b>1 059 510,13</b>
<b>TOTAL .....</b>	<b>94 320 298,63</b>	<b>93 119 563,20</b>

## SOCIETE DE BANQUE ET D'INVESTISSEMENTS SOBI - Groupe UOB Genève

Société Anonyme Monégasque  
au capital de F. 70.000.000  
Siège social : 26, boulevard d'Italie - Monte-Carlo

### BILAN AU 31 DECEMBRE 1996 (en milliers de francs français)

<b>ACTIF</b>	<b>1996</b>	<b>1995</b>
Caisse, Banques Centrales, C.C.P. ....	954	1 414
Créances sur les établissements de crédit .....	551 067	573 976
A vue .....	84 610	50 748
A terme .....	466 457	523 228
Créances sur la clientèle.....	736 261	894 457
Autres concours à la clientèle.....	688 531	847 980
Comptes ordinaires débiteurs .....	47 730	46 477
Obligations et autres titres à revenu fixe.....	25 963	-
Participations et activités de portefeuille .....	110 930	51 957
Parts dans les entreprises liées .....	940	940
Immobilisations incorporelles.....	3 000	3 123
Immobilisations corporelles.....	30 009	32 505
Autres actifs .....	763	580
Comptes de régularisation .....	13 133	7 965
<b>Total de l'actif .....</b>	<b>1 473 020</b>	<b>1 566 917</b>
<b>PASSIF</b>		
Banques Centrales, CCP.....	2 568	1 518
Dettes envers les établissements de crédit .....	572 654	674 352
A vue .....	131 762	33 423
A terme .....	440 892	640 929
Comptes créditeurs de la clientèle .....	788 079	782 253
Comptes d'épargne à régime spécial.....	7 031	4 678
A vue .....	7 031	4 678
Autres dettes .....	781 048	777 575
A vue .....	103 942	48 870
A terme .....	677 106	728 705
Autres passifs.....	1 977	4 355
Comptes de régularisation .....	7 982	4 644
Dettes subordonnées .....	20 104	20 180
Capital souscrit versé.....	70 000	70 000
Réserves .....	9 604	9 574
Report à nouveau (+/-).....	11	10
Résultat de l'exercice (+/-) .....	41	31
<b>Total du passif .....</b>	<b>1 473 020</b>	<b>1 566 917</b>

<b>HORS BILAN</b>	<b>1996</b>	<b>1995</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
Engagements de financement		
Engagements en faveur de la clientèle .....	125 845	125 520
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit .....	6 920	8 652
Engagements d'ordre de la clientèle.....	30 852	7 319
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit .....	500.000	500.000
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit .....	183 534	152 902

**COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 1996**

(en milliers de francs)

	<b>1996</b>	<b>1995</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		
<b>INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES</b> .....	119 172	147 129
-- Sur opérations avec les Etablissements de crédit .....	47 966	41 217
-- Sur opérations avec la clientèle .....	70 146	105 666
-- Sur obligations et autres titres à revenu fixe.....	1 060	246
<b>INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS</b> .....	100 346	119 358
-- Sur opérations avec les établissements de crédit.....	54 998	66 862
-- Sur opérations avec la clientèle .....	45 348	52 496
Revenus de titres à revenu variable .....	487	1 120
Commissions (produits).....	4 819	3 819
Commissions (charges).....	1 382	1 030
Gains sur opérations financières .....	657	4 215
-- Solde (bénéfice) sur titres de placement .....		3 924
-- Solde (bénéfice) des opérations de change.....	657	291
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES</b>		
Autres produits d'exploitation .....	12 060	1 318
-- Autres produits d'exploitation bancaire .....	1 066	872
. Autres produits .....	1 066	872
-- Autres produits d'exploitation non bancaire .....	10 994	446
Charges générales d'exploitation.....	26 557	25 727
-- Frais de personnel.....	18 434	17 735
-- Autres frais administratifs .....	8 123	7 992
Dotations aux amortissements et provisions.....	3 730	4 542
Autres charges d'exploitation .....	1 497	681
-- Autres charges d'exploitation bancaire .....	960	652
. Autres charges .....	960	652
-- Autres charges d'exploitation non bancaire .....	537	29
Solde < 0 (correction valeur sur créance et HB).....	3 121	5 692
Solde > 0 (correction valeur sur immobilisation financière).....	-	7
Résultat ordinaire avant impôt.....	562	578
<b>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</b>		
Impôt sur les bénéfices.....	521	547
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b> .....	41	31

## FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

## VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 9.867 du 26 juillet 1990.

Fonds Communs de Placement	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 27 juin 1997
Monaco Patrimoine	26.09.1988	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	16.121,69 F
Lion Invest Monaco	17.10.1988	Epargne collective	Crédit Lyonnais	19.955,34 F
Azur Sécurité	18.10.1988	Barclays Gestion S.N.C.	Barclays Bank PLC	37.028,85 F
Monaco valeur	30.01.1989	Somoval S.A.M.	Société Générale	1.891,27 F
Americazur	06.04.1990	Barclays Gestion S.N.C.	Barclays Bank PLC	\$ 13.941,70
MC Court terme	14.03.1991	Sagefi Monaco.	Banque Monégasque de Gestion	8.583,19 F
Caixa Court terme	20.11.1991	Caixa Investment Management SAM	Sté Monégasque de Banque Privée	1.390,59 F
Caixa Actions Françaises	20.11.1991	Caixa Investment Management SAM	Sté Monégasque de Banque Privée	1.752,39 F
Monactions	15.01.1992	Sagefi Monaco	Banque Monégasque de Gestion	5.576,80 F
CFM Court terme I	08.04.1992	B.P.G.M.	C.F.M.	13.427,86 F
Paribas Monaco Oblifranc	04.05.1993	Paribas Asset Management Monaco SAM	Paribas	2.128,63 F
Paribas Monaco Obligations	24.01.1994	Paribas Asset Management Monaco SAM	Paribas	103.831,50 F
Paribas Performance Garantie	24.01.1994	Paribas Asset Management Monaco SAM	Paribas	5.242.760,10 F
Monaco Plus-Value	31.01.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	10.368,83 F
Monaco Expansion	31.01.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	6.575.344 L
Monaco IFL	30.09.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	6.154.315 L
Monaco FRF	18.06.1996	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	22.848,93 F
Japon Sécurité 3	02.06.1995	Epargne collective	Crédit Lyonnais	--
Japon Sécurité 4	02.06.1995	Epargne collective	Crédit Lyonnais	--
Gothard Court Terme	27.02.1996	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	5.234,48 F
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace	27.02.1996	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	--
CFM Court Terme Lire	05.03.1996	B.P.G.M.	C.F.M.	6.951.660 L
BMM Oblitalia	16.01.1997	M.M.G. Monaco S.A.M.	Banque Martin-Maurel.	5.137.318 L
BMM Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.G. Monaco S.A.M.	Banque Martin-Maurel.	10.116,67 F
CL Europe Sécurité 3	24.03.1977	Epargne Collective.	Crédit Lyonnais.	--
CL Europe Sécurité 4	24.03.1977	Epargne Collective.	Crédit Lyonnais.	--

Fonds Commun de Placement	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 26 juin 1997
M. Sécurité	09.02.1993	B.F.T. Gestion	Crédit Agricole	2.511.548,81 F

Fonds Commun de Placement	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 1 <sup>er</sup> juillet 1997
Natio Fonds Monte-Carlo "Court Terme"	14.06.1989	Natio Monte-Carlo SAM	B.N.P.	17.445,01 F

Le Gérant du Journal : Rainier IMFERTI

455-AD